

## La ville dit "stop" aux incivilités à l'égard des agents municipaux



Alors que les incivilités à l'égard des agents au contact du public augmentent et tendent à se banaliser, la municipalité a décidé de prendre des mesures.

**La ville de Cergy mène plusieurs actions destinées à stopper la recrudescence d'incivilités et de violences à l'encontre des agents municipaux.**

**49 agents municipaux ont été agressés** dans le cadre de leurs fonctions depuis 2022, dont **20 rien que sur l'année 2024**. Face à cette situation et à la recrudescence d'actes intolérables, Jean-Paul Jeandon a décidé de prendre des mesures, en rappelant que les agents de la ville de Cergy effectuent des missions essentielles. Ils accompagnent notamment les habitants dans leurs démarches administratives, rénovent la voirie, assurent la propreté ou encore l'entretien des espaces verts. Tous ont un point commun : ils œuvrent au quotidien pour le bien commun. Il est donc indispensable en retour de les respecter.

### **Une campagne d'affichage dans les lieux d'accueil**

Pour sensibiliser le public, une campagne de communication sera déployée à partir du 3 mars. Les agents municipaux ont été associés au choix du slogan : *"Personne n'est parfait, mais tout le monde mérite le respect."* Cette phrase, qui appelle chacun à faire preuve de civisme, sera visible à l'accueil de l'hôtel de ville et dans les principaux lieux d'accueil du public de la ville.

### **Les agents formés et sensibilisés**

En plus de ces affiches, près de 200 agents ont participé depuis le début de l'année à des séances de théâtre forum afin de vivre des mises en situation

concrètes et de réfléchir collectivement à la meilleure manière de réagir. Ils ont aussi été formés à la gestion des conflits et à la communication non violente.

## Un guide pratique et de nouveaux dispositifs d'alerte

La ville a aussi repensé son accueil du public, ainsi que ses dispositifs d'alerte et de sécurité pour renforcer sa réactivité et intervenir plus rapidement en cas d'agression.

En complément, la commune va remettre dans les prochains jours un protocole, en forme de petit guide pratique, à ses agents. Il rappelle le rôle et les responsabilités de chacun mais, surtout, il indique les bons réflexes à avoir en cas d'agression.



*« Notre ville, comme beaucoup d'autres, subit une recrudescence d'incivilités et d'agressions verbales, voire physiques, à l'encontre de nos agents. C'est inacceptable ! Ces femmes et ces hommes sont au service de tous les habitants et assurent au quotidien des missions essentielles telles que l'accueil, l'entretien, les travaux... Leur engagement et leur dévouement sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune et à la qualité de vie.*

*Nous mettons tout en œuvre pour renforcer les mesures de protection et d'accompagnement nécessaires. Les incivilités et les agressions n'ont pas leur place à Cergy ! »*

**Jean-Paul Jeandon,**  
Maire de Cergy  
et président de l'agglomération de Cergy-Pontoise

## EN CHIFFRES

**20**

agents ont été agressés en 2024  
(+9 par rapport à 2023),  
49 depuis 2022.

**7 500**

c'est, en euros, le montant de  
l'amende encourue en cas d'outrage  
commis à l'encontre d'un agent  
chargé d'une mission de service  
public (art. 433-5 du Code pénal).

Personne  
n'est parfait  
mais *tout*  
*le monde*  
mérite  
**LE RESPECT**



Toute agression envers un agent du service public  
constitue un délit pouvant entraîner une sanction  
de **6 mois de prison** et de **7500 € d'amende.**

*Article 433-5 du Code pénal*

Tout agent ayant subi une agression **peut porter plainte**  
et demander **la protection fonctionnelle** à son administration  
*Article 433-5 du Code pénal*

[www.cergy.fr](http://www.cergy.fr)



L'affiche réalisée par la ville de Cergy pour sensibiliser le public.

**Contact presse :**

Charles CENTOFANTI  
Directeur adjoint  
de la participation citoyenne  
et de la communication  
Ville de Cergy  
Tél : 01 34 33 46 95 / 06 16 17 42 19

